

29/09/2025

**CONVENTION POUR PARTICIPATION FINANCIERE
ACCUEILS DE LOISIRS et/ou MERCREDI
2023/2026**

Entre la commune de Crécy-la-Chapelle, représentée par Christine AUTENZIO, Maire.
En vertu de la délibération du conseil municipal en date du 2 juillet 2025

Et

La commune de COULOMMES
En vertu de la délibération du conseil municipal en date du 18 Septembre 2025

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

1) Objet de la convention :

Depuis de nombreuses années, la commune de Crécy la Chapelle a mis en place un accueil de loisirs afin d'accueillir les enfants des écoles maternelles et élémentaires sur les périodes de vacances scolaires (sauf les vacances de fin d'année) et aussi les mercredis.

Au vu des demandes de familles domiciliées hors commune, qui rencontrent des problématiques de garde sur leur commune de résidence, la commune de Crécy-la-Chapelle accepte d'accueillir les enfants des communes faisant partie de la Communauté d'Agglomération de Coulommiers Pays de Brie ayant adhéré à cette convention de financement.

- 2) La commune de Crécy-la-Chapelle accepte de prendre en charge les enfants des communes extérieures ayant transmis leur délibération + convention ;
- 3) La commune de Crécy la Chapelle s'engage à appliquer aux familles de communes extérieures le même mode de facturation que les familles créçoises ;
- 4) La commune de Crécy la Chapelle s'engage à transmettre, par mail à chaque commune adhérente, un état trimestriel des présences avant l'émission des titres exécutoires.
Chaque commune devra valider cet état par retour de mail dans les 15 jours.
- 5) La commune de COULOMMES s'engage à verser à la commune de Crécy la Chapelle au titre de cette convention, la participation financière complémentaire de 20€ par jour et par enfant pour la rentrée 2025.

A noter qu'au vu d'une forte augmentation des inscriptions, les enfants créçois seront prioritaires les quinze premiers jours de la période des inscriptions.

Fait à Crécy la Chapelle,
Le... 29/09/2025.....

A Coulommies
le 18 Septembre 2025

Christine AUTENZIO,
Maire de Crécy-la-Chapelle.

BERNARD Francoise
Maire de COULOMMES



REÇU EN PREFECTURE

le 25/09/2025

Application agréée e-lepiste.com

93_DE-977-217701309-20250918-DEL92_2025-